Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

Property of

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTI DES DELIBERATIONS DU CONSEI

ID: 018-211802707-20221213-2022\_12\_D64-DE

# DE LA COMMUNE DE VALLENAY

### DEPARTEMENT DU CHER

SEANCE DU 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil : 13 Présents : 09 Présents: Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-

Michel CAREL, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :

Votants: 11

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir Jean-Michel CAREL, Caroline

LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mireille CHARBY.

Date d'affichage : 08 décembre 2022

Excusés sans pouvoir : Christelle JOIE et Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CAREL

### **DELIBERATION Nº 2022-64**

## OBJET: Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service

Madame le maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciel et de prestation de services du secrétariat de mairie est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler. Le renouvellement du contrat est de 3 ans pour un montant global de 7 425.00 € HT décomposé comme suit :

### Cession du droit d'utilisation:

Pour la période du 15/11/2022 au 14/11/2023 : 2 475.00 € HT Pour la période du 15/11/2023 au 14/11/2024 : 2 475.00 € HT Pour la période du 15/11/2024 au 14/11/2025 : 2 475.00 € HT

### Maintenance, formation:

Pour la période du 15/11/2022 au 14/11/2023 : 275.00 € HT Pour la période du 15/11/2023 au 14/11/2024 : 275.00 € HT Pour la période du 15/11/2024 au 14/11/2025 : 275.00 € HT

En contrepartie de l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG et de la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG.

#### L'échéancier de facture se décompose en suit :

Période	Facturation Période	Cession du droit d'utilisation HT	Maintenance formation HT	Total facturation HT
Du 15/11/2022 au 14/11/2023	2023	2 475.00	275.00	2 750.00
Du 15/11/2023 au 14/11/2024	2024	2 475.00	275.00	2 750.00
Du 15/11/2024 au 14/11/2025	2025	2 475.00	275.00	2 750.00

Après délibération, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le renouvellement et autorise Madame le maire à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait certifié conforme, Vallenay, le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance Jean-Michel CAREL Le Maire, Marina DUPU

Diffusion sur le site internet de la commune http://www.mairie-vallenay.fr le :